



Initiative pour la Transparence dans  
les Industries Extractives du Sénégal

**Comité national ITIE**

**Réunion ordinaire N°2-2024 du CN-ITIE**

**Dakar, le 21 mai 2024**

**COMPTE RENDU REUNION**

|   |  |                    |
|---|--|--------------------|
| <b>Activité :</b> Réunion ordinaire du CN-ITIE  | <b>Lieu :</b> Siège CN-ITIE  |                    |
| <b>Date :</b> 21-05-2024  | <b>Début :</b> 09h30   | <b>Fin :</b> 13h38 |
| <b><u>Ordre du jour proposé :</u></b>   |  |                    |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de la Présidente ;</li> <li>2. Pour adoption : Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°1/2024 du mercredi 6 mars 2024 (Présidente) ;</li> <li>3. Pour adoption : TDR du Rapport ITIE 2023 et semestre 1 / 2024 (COMACOL) ;</li> <li>4. Pour décision : Elargissement du périmètre ITIE pour intégration de la Caisse de Dépôt et Consignations (CDC) et du Comité national de Suivi du Contenu Local (CNSCL) - (Présidente) ;</li> <li>5. Pour décision : Elaboration des Rapports ITIE 2023 et du Semestre 1/2024 par la Cour des Comptes (Présidente) ;</li> <li>6. Répartition des tâches : Rapport de cadrage Rapports ITIE 2023 et du semestre 1/2024 (Contrôleur interne) ;</li> <li>7. Etat d'exécution de la feuille de route de la commission validation ; et</li> <li>8. Divers (CN-ITIE)</li> </ol> |  |                    |
| <b>Participants</b>   | Voir, liste de présence.   |                    |
| <b>Points de discussion</b>   | <p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>Sous la diligence de la Présidente du CN-ITIE, Madame Oulimata SARR, la deuxième réunion ordinaire de l'année 2024 du GMP s'est ouverte par une lecture détaillée du projet d'Ordre du Jour. A la suite de l'adoption dudit Ordre du Jour, la Présidente a remercié les membres du CN-ITIE qui ont pris part à rencontre en dépit de leur agenda chargé.</p> <p>La Présidente a tenu à partager certaines informations avant d'aborder les points de discussions inscrits à l'Ordre du Jour. A propos des évènements à venir, elle a informé les membres que le Secrétariat international de l'ITIE (SI) organise à Abidjan du 28 au 30 juillet une session d'apprentissage par les pairs à l'intention des coordonnateurs nationaux, à laquelle Madame Marième Diawara THIAW, Secrétaire permanent, prendra part. Par ailleurs, la 60ème réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE aura lieu à Genève du 19 au 20 juin 2024. Le Sénégal y participera en ligne. Enfin, dans le cadre du partenariat entre le CN-ITIE et Expertise France, un atelier virtuel de renforcement de capacités est prévu le 28 mai 2024 sur le thème de la fiscalité pétrolière et gazière.</p> <p>Son agenda personnel a été marqué par une audience avec Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République qui a manifesté un grand intérêt sur l'ITIE. Il a également</p> |                    |

appelé à mieux faire, car considérant que la contribution du secteur extractif à l'économie en général est très faible. Il a aussi donné des instructions en faveur du libre accès au Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE). Le Président de la République s'est également dit particulièrement préoccupé par la question de la réhabilitation des sites miniers. Dans ce sens, une étude lui a été proposée en vue de mieux documenter les enjeux et proposer des orientations stratégiques.

En outre, la Présidente a abordé avec le Chef d'Etat la question de la prise de participation des communautés dans le capital des entreprises évoluant dans le secteur extractif, afin d'optimiser les retombées pour les communautés locales. Pour finir, le Président a aussi été sensibilisé sur l'importance du Rapport ITIE 2023 qui sera pris en compte par les évaluateurs à l'occasion de la troisième Validation du Sénégal, prévue en 2025. Le Président de la République en a pris bonne note et s'est engagé à encourager l'engagement de tous les ministres concernés.

Pour clore son propos, la Présidente a tenu à remercier les membres du CN-ITIE qui se sont mobilisés lors des activités dédiées à la dissémination des résultats du Rapport ITIE organisées dans les régions de Saint Louis et Thiès. Elle a également souhaité la bienvenue à Monsieur Ousmane NDIAYE (Représentant du syndicat le plus représentatif du secteur extractif au sein du CN-ITIE). Elle est également revenue sur les derniers rapports de la Cour des Comptes qui nous interpelle et nous encourage à renforcer l'exercice de transparence en allant au-delà des simples déclarations. Cette exigence d'approfondissement de l'analyse est un gage de crédibilité.

## **2. Pour adoption : Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°1/2024 du mercredi 6 mars 2024 (Présidente)**

Le Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°1/2024 du mercredi 6 mars 2024 a été adopté sous réserve de ce qui suit :

- Correction de la coquille identifiée à la page 5. Il convient à ce niveau de revoir les dates qui ont été retenues ;
- A la page 8 : il a été suggéré de mettre Madame Agne Khadidiatou KA, en lieu et place de Madame KA ;
- Sur le redressement de Sabodala Gold Operations (SGO) mentionné dans le Rapport ITIE 2022, Monsieur Ababacar FALL a relevé que ledit redressement portait sur 180 millions, et non sur 300 millions. Aussi, « SGO n'a pas payé que quelques millions comme annoncé ». De plus des explications ont été apportées sur la procédure contradictoire du redressement.

Monsieur FALL a tenu à faire un commentaire sur le choix du cabinet qui élabore le Rapport ITIE depuis quelques années. Il en a profité pour reposer la question de l'indépendance de l'Administrateur Indépendant (AI). Sur ce point précis, La présidente a signalé que le Président de la République s'est

aussi interrogé à ce sujet. Elle a suggéré d'envisager de confier l'élaboration du Rapport ITIE à la Cour des comptes. Pour Monsieur Pape Malick DIALLO, la préférence nationale dans l'élaboration du rapport ne devrait pas être mise en avant. Car, nous sommes dans un monde ouvert, et les sénégalais eux-mêmes gagnent beaucoup de marchés à l'international.

Pour Docteur Pape Fara DIALLO, il faut veiller à ce que l'AI sorte de sa zone de confort. En effet lors des sessions de relecture des Rapports ITIE, il est arrivé que l'on retrouve des coquilles qui font planer le doute sur la rigueur observée dans l'élaboration du Rapport ITIE (ex. noms d'autres pays). Toutefois, il considère que confier le rapport à la cour des comptes pourrait être en porte-à-faux avec la Norme ITIE qui parle de recrutement de l'AI par voie d'Appel d'Offres international.

Le Docteur Aissatou SY (Présidente de la COMACOL) a quant à elle relève le paradoxe de la présence de grands cabinets sénégalais qui gagnent des marchés ailleurs et ne parviennent pas capter le marché du Rapport ITIE. M. Badara TINE a quant à lui recommandé de limiter, à l'avenir, la possibilité pour un même cabinet de se voir attribuer le marché au-delà d'un certain nombre de fois. Cela pour éviter que le Rapport ITIE soit rédigé sur plusieurs années par le même cabinet.

Honorable Abass Fall a appelé à relativiser le nombre d'années d'expérience requis. Il propose de travailler à redéfinir les critères d'évaluation des cabinets postulant pour le marché. Aussi, même si l'ITIE exige le lancement d'un Appel d'Offres international, il est du devoir du CN-ITIE de trouver les moyens d'encourager les cabinets sénégalais comme c'est le cas dans le domaine du Contenu local. La Présidente suggère de tenir une réunion d'information ouverte à tous les cabinets préalablement au lancement des Appels d'Offres.

### **3. Pour adoption : TDR du Rapport ITIE 2023 et semestre 1 / 2024 (COMACOL)**

Les TDR du Rapport ITIE 2023 et semestre 1 / 2024 ont été adoptés à l'unanimité. Cependant il a été suggéré de revoir les délais en perspective de la prochaine Validation prévue pour démarrer le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Selon la Présidente, si le délai semble serré, le CN-ITIE pourrait envisager un mécanisme innovant comme la dissémination digitale. Les membres du CN-ITIE ont affirmé ne pas exclure pas cette idée, mais il reste que cette formule ne permettra pas de moduler les activités en fonction des cibles. La présidente a en outre proposé de solliciter un décalage de la date de démarrage de la Validation. In fine, il a été proposé de retenir la date du 15 octobre 2024, comme date butoir pour boucler le Rapport ITIE 2023, et celui du semestre 1/2024.

### **4. Pour décision : Elargissement du périmètre ITIE pour intégration de la Caisse de Dépôt et Consignations (CDC) et du Comité national de Suivi du Contenu Local (CNSCL) - (Présidente)**

**La proposition d'élargir le périmètre ITIE pour intégrer les données de la Caisse de Dépôt et Consignations (CDC) et du Comité national de Suivi du Contenu Local (CNSCL) a été validée à l'unanimité des membres présents.**

Revenant sur les critiques liées à la faiblesse de la contribution du secteur extractif dans l'économie, La Présidente a posé la question de savoir s'il existe une possibilité de revoir à la baisse le seuil de matérialité actuellement établi à deux-cent (200) millions de FCFA pour intégrer plus d'entreprises dans le périmètre. En répondant à cette question, certains membres du CN-ITIE ont considéré que le montant de 200 millions n'est pas si important pour un secteur aussi capitalistique que le secteur dit « extractif ». Monsieur Thaddée A. SECK a ajouté que la faiblesse de la contribution s'explique moins par le seuil de matérialité, que par la stratégie de mobilisation des recettes. A son avis, il est étonnant que le GMP ne tienne pas de discussions sur l'absence de prise de participation de l'Etat dans le capital de certaines cimenteries.

**5. Pour décision : Elaboration des Rapports ITIE 2023 et du Semestre 1/2024 par la Cour des Comptes (Présidente)**

Relançant la proposition de confier l'élaboration du Rapport ITIE à la Cour des Comptes. Les questions suivantes ont été soulevées dont :

- L'indépendance de la Cour des Comptes qui procède déjà à la vérification des données fournies par les régies financières et organismes collecteurs ;
- La possibilité pour le CN-ITIE de fixer des délais fermes ; et
- L'opportunité d'envisager une telle perspective à ce stade, etc.

Docteur Aissatou SY pense que la Cour des Comptes pourrait être sollicitée comme support, tout en continuant à effectuer sa mission de certification des données provenant des régies financières.

La Présidente pense quant à elle que, quelle que soit l'option choisie, il y a nécessité de revoir le contenu des Rapports ITIE. Aussi, le rapport de la Cour des Comptes nous enseigne qu'il ne faut plus se limiter à présenter des montants payés par les entreprises à l'Etat du Sénégal, ou ceux investis dans le domaine de la préservation de l'environnement et / ou la promotion du bien-être des communautés. Les Rapports ITIE doivent permettre d'apporter des débuts de réponse aux véritables questions de gouvernance du secteur extractif. Suggestion a donc été faite de s'inspirer de la Mauritanie qui se passe pratiquement de la réconciliation, pour mieux se concentrer sur l'analyse afin de mieux mieux mettre en évidence les limites de la gouvernance du secteur extractif.

En définitive, il a été retenu de surseoir à cette perspective en attendant d'avoir plus d'informations sur la possibilité de confier un tel rapport à la Cour des Comptes, ce d'autant plus que le temps est très serré pour entamer les démarches qui s'imposent.

## **6. Répartition des tâches : Rapport de cadrage Rapports ITIE 2023 et du semestre 1/2024 (Contrôleur interne)**

Le Contrôleur interne est revenu sur l'utilité du rapport de cadrage et le contexte particulier dans lequel il a été rédigé. Elle a proposé la répartition des tâches, et invité les membres du CN-ITIE à intégrer les groupes qui leur conviennent (*voir rapport de cadrage*). Après la présentation, les échanges ont tourné autour de l'implication des membres du CN-ITIE dans la collecte des données contextuelles d'autant plus qu'ils ont des contraintes de temps. Il a donc été retenu de confier la supervision à la COMACOL avec une sollicitation ponctuelle de certains profils. Monsieur Thaddée A. SECK a suggéré de mettre en exergue, dans le rapport de cadrage, les innovations de la norme pour être sûr que ces points ne soient pas ignorés par l'AI.

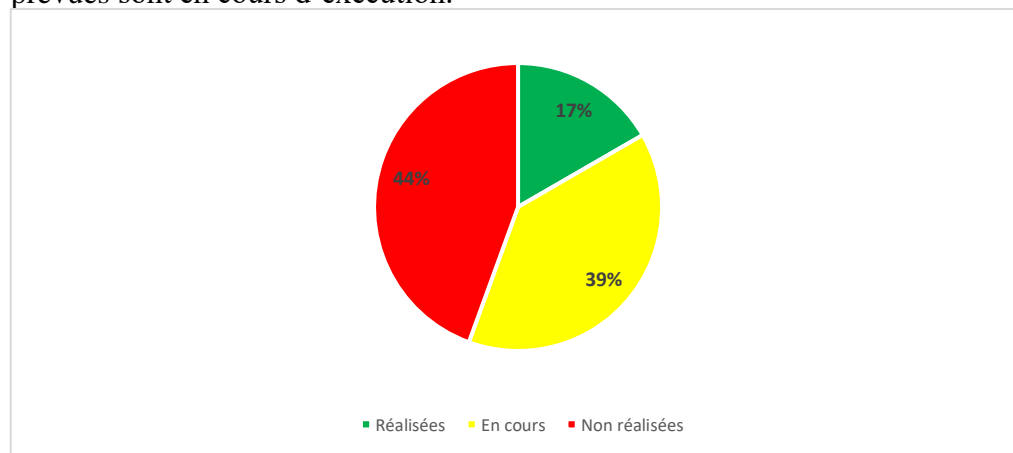
A cette question, le gestionnaire des données par intérim Monsieur Ibrahima BALDE a répondu que ces préoccupations sont prises en compte dans les formulaires de déclaration qui seront envoyés aux membres du CN-ITIE pour avis. La question de la réhabilitation minière n'a pas été éludée. Outre des interrogations sur la légalité des protocoles signés dans ce sens, certains membres ont émis des réserves sur le critère d'alimentation du Fonds de Réhabilitation.

Toutefois, pour Monsieur Thaddée A. SECK, Président de la commission Validation, la revue du cadre légal n'est pas une exigence ressortie de la dernière validation du Sénégal. Par contre, la nouvelle norme ITIE incite à la divulgation des programmes de réhabilitation minière et le prochain Rapport ITIE sera l'occasion de faire le point sur la problématique de la réhabilitation minière.

Les Rapports de cadrage 2023 et semestre 1 / 2024 ont été adoptés à l'unanimité.

## **7. Etat d'exécution de la Feuille de Route de la Commission Validation**

Le président de la Commission Validation a fait l'état des lieux. Il a fait remarquer, qu'à date, nous étions à un taux d'exécution de 17% sur l'ensemble des actions à mener. Par ailleurs, 39% des activités prévues sont en cours d'exécution.



Le Président de la Commission Validation a particulièrement insisté sur l'importance de l'engagement des parties prenantes, et sur la nécessité de se livrer à l'exercice de redevabilité au sein des différents collèges. Monsieur Arona SARR, de la direction de la Bonne Gouvernance, s'est dit prêt à initier cet exercice au sein du collège des *Institutions publiques*.

En résumé, la mise en œuvre des mesures correctives est confrontée à des défis dont les changements institutionnels intervenus, notamment à l'issue de l'élection présidentielle, et par ce qui suit :

- Non disponibilité du Gestionnaire de la Base de Données ;
- Retard accusé dans le processus d'élaboration du Rapport ITIE 2023 et 1er semestre 2024 (découlant de ce qui précède) ; et
- Retard accusé dans la réalisation des études prévues.

Les solutions suivantes ont été préconisées :

- Engager sans délai le processus d'élaboration des Rapports ITIE 2023 et 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;
- Lancer les études sans délai, ou trouver des alternatives ; et
- Lever avant le 30 septembre 2024 les mesures correctives urgentes (RBE, EIES, Publication Etats financiers).

#### **8. Divers**

- L'appel à candidature pour le poste de RAJ sera lancé dans les meilleurs délais ; et
- Pour le poste de gestionnaire des données : une discussion est en cours avec l'ANSD qui s'était engagé à financer ce poste.

L'ordre du jour étant vidé, la séance a été levée à **13h38mn**.



**Madame Oulimata SARR**